



PRÉFECTURE MARITIME  
DE L'ATLANTIQUE

PRÉFECTURE  
DES CÔTES D'ARMOR

Compte-rendu du comité de pilotage  
des sites Natura 2000 « Côte de Granit Rose – Sept Iles »  
Jeudi 2 mai 2019 - Lannion-Trégor Communauté (LTC)

**Ordre du jour :**

- Bilan de l'animation du Document d'Objectifs ;
- Présentation des résultats de l'évaluation des risques de dégradations des habitats naturels d'intérêt communautaire par les activités de pêche maritime professionnelle ;
- Programme 2019 et perspectives 2020 ;
- Point d'information - Questions diverses.

La liste des personnes présentes ainsi que les diaporamas présentés en séance sont annexés au présent compte-rendu.

**Introduction**

Introduction de Germain Sol Dourdin sur l'importance de la préservation de la biodiversité, sur l'implication historique de Lannion-Trégor Communauté dans la gestion du site Natura 2000 dont le DOCOB a été validé en 2016. Aujourd'hui, la co-animation avec l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) fait l'objet d'une convention.

**Tour de table**

L'administrateur Général des Affaires Maritimes (AGAM) Le Direach introduit pour présenter la préfecture maritime de l'Atlantique, sa zone de compétence, et ses missions en matière d'environnement : le préfet maritime est le représentant de l'État en mer. Ses missions s'exercent en mer à partir de la limite des eaux à l'exception de l'intérieur des limites administratives des ports. La zone maritime de l'Atlantique s'étend du littoral du Mont-Saint-Michel à la frontière espagnole. Parmi ses nombreuses missions, il doit veiller à la protection de l'environnement dans sa zone de compétence.

Il ajoute que les deux sites Natura 2000 « Côte de granit rose- sept îles » étant majoritairement marins, ce comité de pilotage est co-présidé par le préfet de département et le préfet maritime de l'Atlantique, conformément au code de l'environnement.

Le DOCOB a été validé lors du dernier comité de pilotage du 13 mai 2016. Ce comité de pilotage est donc le premier en phase d'animation et il permettra de présenter l'analyse du risque récemment réalisée et de valider les mesures proposées à l'issue.

## Bilan de l'animation du Document d'Objectifs

M. Guiguen (LTC) présente les actions réalisées depuis la validation du DOCOB sur les espaces terrestres. M. Riallin (Conservatoire du littoral) précise les actions menées sur l'île Tomé dans le cadre du programme TGV (Trégor-Gestion-Vison).

Mme Le Borgne (LTC) poursuit en présentant les actions menées sur les habitats marins. Le projet de sensibilisation des plaisanciers (Campagne " Eau la la C'est beau la mer – Les Beaux Gestes qui protègent") - dont le lancement est programmé pour l'été 2019 - est présenté de manière détaillée.

Mme Le Baron (AFB) présente les études réalisées et en cours sur les espaces maritimes du site : cartographie des herbiers, finalisée en 2016, et étude de la faune *offshore* programmée pour 2019-2020.

M. Le Direach demande pourquoi l'étude « faune *offshore* » couvre aussi la baie de Lannion, hors site Natura 2000. Marie Le Baron précise que la baie de Lannion a été intégrée dans le projet dans un souci de prise en compte de la fonctionnalité écologique, compte tenu de la proximité entre les sites « Baie de Morlaix » et « Côte de Granit Rose – Sept-Iles ».

M. Méheust rappelle l'intérêt de la baie de Lannion pour le saumon Atlantique, en tant que zone de passage de l'espèce dans sa migration depuis le Groënland. Il regrette que cette zone ne soit pas intégrée dans le site Natura 2000.

Maïwenn Le Borgne indique que l'amélioration de la connaissance sur l'utilisation des espaces côtiers par les espèces amphihalines est une action prévue dans le DOCOB qui n'a pas encore été mise en œuvre. Il est possible que ce sujet soit traité à l'avenir à l'échelle de plusieurs sites Natura 2000 côtiers.

M. Le Direach remercie les 3 chargés de mission et salue l'important travail réalisé. En l'absence de question, le point suivant à l'ordre du jour est abordé.

## Présentation des résultats de l'évaluation des risques de dégradations des habitats naturels d'intérêt communautaire par les activités de pêche maritime professionnelle

Mme Hamon (CRPMEM Bretagne) commence la présentation sur l'étude « analyse du risque pêche » (programme HARPEGE). Mme Le Baron présente les aspects méthodologiques de cette étude réalisée dans le cadre d'un partenariat entre le comité régional des pêches et des élevages marins de Bretagne et l'AFB. Une douzaine de métiers de pêche ont été identifiés sur le site Natura 2000 et les interactions avec les habitats marins ont été analysées.

A l'issue de ces analyses, les propositions de mesures qui en découlent concernent les interactions suivantes :

- Pêche à pied et filets dans les herbiers (risques fort et modéré respectivement).

Des actions pour sensibiliser à la fragilité de cet habitat seront menées auprès des professionnels. Elles sont prévues dans le cadre du programme RESPECT (pRogramme d'Eco Sensibilisation associant les PEChieurs professionnels breTons) porté par le CRPMEM Bretagne dans les années à venir.

- Chalut de fond à céphalopodes / maërl (risque fort).

En baie de Lannion, une réduction de la zone de chalutage actuelle est proposée pour exclure une partie du banc de maërl. Deux périmètres sont envisagés, la proposition d'exclusion la plus étendue dépendant de la possibilité pour les pêcheurs de bénéficier d'une autorisation de pêche du maquereau en contrepartie sur le reste de la zone.



- **Drague à coquilles Saint-Jacques / Maërl (risque fort).**

Il est proposé d'interdire la drague à coquille Saint Jacques sur le banc de maërl à l'ouest de l'île Tomé. Cependant, un suivi de l'habitat est souhaité pour accompagner cette mesure réglementaire et s'assurer de sa pertinence et son efficacité. Cette mesure peut être mise en œuvre rapidement via les réglementations professionnelles, lorsque les propositions seront définitivement validées.

- **Scoubidou à laminaires (risque modéré).**

Le bilan de l'encadrement actuel de cette activité est présenté. Au regard de la réglementation existante, il est établi que la gestion actuelle répond aux objectifs de conservation de l'habitat. Il est proposé que la gestion de l'habitat soit menée au travers de la gestion de la ressource, en s'assurant d'une exploitation durable. L'équipement des navires en VMS (système de géolocalisation) permettra un suivi plus fin de l'activité et des zones exploitées, et renforcera la gestion de la ressource et donc de l'habitat.

- **Récolte d'algues de rive.**

Il est précisé que cette activité ne fait pas l'objet d'analyse de risques (non prévu par la méthode), mais qu'elle est toutefois étudiée dans le cadre d'autres projets menés en parallèle par le CRPMEM Bretagne : Programme Biomasse Algues (évaluation et gestion de la biomasse exploitable en algues de rive) et AGRID (amélioration des connaissances sur les algues de rive et leur récolte pour une gestion durable).

M. Le Direach remercie pour la présentation. Il explique que de nombreuses réunions préparatoires ont permis au COPIL du programme HARPEGE d'arriver à un équilibre entre la poursuite de l'activité de pêche et la préservation des habitats.

M. Provost, conservateur de la RNN des Sept-Iles, insiste sur le caractère fonctionnel et nourricier des champs de laminaires. Il demande si les réseaux trophiques ont été étudiés dans leur globalité: habitats importants pour l'alimentation des oiseaux. Concernant les dérogations des chaluts de fond à céphalopodes dans la bande des 3 milles, M. Provost demande également si des études spécifiques ont été faites sur la ressource en maquereau qui semble être en déclin, et constitue un enjeu pour l'avifaune, notamment pour les fous de Bassan dont la population des Sept-îles est en diminution ces dernières années.

Mme HAMON répond que la contrepartie demandée par les professionnels pour pouvoir bénéficier d'une autorisation de pêche du maquereau s'explique par des enjeux socio-économiques importants liés à la diminution de la zone exploitée au chalut à céphalopodes sur le banc de maërl. Ces autorisations de chalutage sont étudiées avec les services de l'État.

M. Ledard (DREAL Bretagne), répond que pour l'instant « l'analyse du risque pêche » n'a traité que les interactions avec les habitats d'intérêt communautaire. Nous attendons un cadrage du ministère pour une méthodologie permettant l'analyse des interactions avec les espèces, oiseaux notamment.

Concernant les incidences de cette dérogation sur les stocks de maquereau, M. Mangan, Délégué mer et littoral, précise que la baisse du TAC (Total Admissible de Captures) au niveau européen ne reflète pas forcément la disponibilité de la ressource au niveau local. Il indique que les stocks de l'espèce seraient en voie d'amélioration. Il précise que la question des dérogations de chalutage dans les 3 milles est bien étudiée de manière globale par les services de l'État à l'échelle des Côtes d'Armor et plus largement de la Bretagne.

En l'absence de réactions complémentaires, l'AGAM Le Direach propose d'acter les propositions présentées.

Les mesures issues du programme HARPEGE sur le site Natura 2000 « Côte de granit rose- sept îles » sont validées par les membres du COPIL.

## Perspectives 2019-2020

Les chargés de mission listent les actions programmées sur l'année à venir, à savoir :

- Actions de sensibilisation : Campagne "Eau la la C'est beau la mer – Les Beaux Gestes qui protègent" ; sensibilisation sur l'importance des lasses de mer ;
- Actions pour l'amélioration de l'état de conservation des herbiers de zostères : travail à mener avec les communes gestionnaires de mouillages implantés sur des herbiers ;
- Mise en œuvre des mesures concernant la pêche professionnelle ;
- Actions d'amélioration de la connaissance : étude sur la mégafaune *offshore* (AFB), suivi des récifs d'hermelles (LTC/ Ifremer).

Il est rappelé que le site web <http://cotedegranitrose-septiles.n2000.fr> présente régulièrement des actualités sur les actions mises en œuvre sur le site Natura 2000.

## Questions diverses

### Point d'information sur l'état d'avancement de l'extension de la RNN des Sept-Iles.

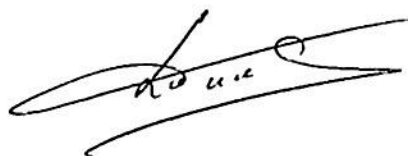
M. Alaton, sous-préfet, prend la parole et présente le courrier du ministre qui demande aux services de l'Etat de travailler sur une extension de la RNN des Sept-Iles pour 2022.

M. Ledard précise l'avancement de ce travail. Plusieurs groupes de travail thématiques se sont réunis. La zone d'étude et le périmètre proposé pour l'extension restent à définir dans le cadre de cette concertation. Il indique également qu'avec l'organisation du COPIL de ce jour, le groupe de travail « pêche professionnelle » prévu a été reporté.

M. Le Direach et le sous-préfet félicitent les services de l'État, l'AFB et le comité régional des pêches pour le travail accompli dans le cadre de l'analyse du risque pêche. Ils remercient également les membres du comité de pilotage pour leur participation et lèvent la séance.

A Brest, le 23 JUIL. 2019

L'administrateur général de 2<sup>ème</sup> classe des affaires maritimes,  
Daniel Le Diréach  
adjoint au préfet maritime de l'Atlantique  
chargé de l'action de l'État en mer



A Lannion, le 23/07/19

Laurent Alaton

Sous-préfet de Lannion

